

**Marché de transfert de documents depuis plusieurs bibliothèques situées à Paris et en Île-de-France jusqu'au Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur**

Marché 2025 – 5

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite et heure de réception des offres : 10 novembre 2025 à 12h (midi)

CTLes - Marché de transfert de documents 2026-2027

RC

## SOMMAIRE

1. Pouvoir adjudicateur .....	3
2. Objet et étendue de la consultation.....	3
2.1 Forme du marché .....	3
2.2 Objet de la consultation.....	3
2.3 Durée du marché.....	4
2.4 Nomenclature communautaire.....	4
2.5 Prestations similaires.....	4
3. Conditions de la consultation .....	4
3.1 Conditions de participation des concurrents .....	4
3.2 Forme juridique en cas de groupement d'opérateurs économiques .....	4
3.3 Variantes .....	4
3.4 Délai de validité des offres.....	4
3.5 Mode de règlement du marché.....	4
4. Déroulement de la procédure.....	5
5. Remise des offres.....	5
5.1 Retrait du dossier de consultation.....	5
5.2 Organisation des visites .....	5
5.2.1 Visites des sites d'exécution des prestations .....	5
5.2.2 Calendrier des visites .....	5
5.3 Modalités de présentation des candidatures et des offres.....	7
5.3.1 Contenu des candidatures.....	7
5.3.2 Présentation des candidatures .....	7
5.3.3 Contenu et présentation des offres .....	7
5.3.4 Présentation des variantes .....	8
5.4 Date de limite de réception des offres .....	8
5.5 Mode d'envoi des offres .....	8
6. Renseignements complémentaires.....	9
7. Jugement des candidatures et des offres.....	10
7.1 Coût des prestations.....	10
7.2 Valeur technique .....	10
8. Recours.....	11

## 1. Pouvoir adjudicateur

Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur (CTLes)

Adresse : 14, avenue Gutenberg  
Bussy-Saint-Georges  
CS 30093  
77607 Marne-la-Vallée Cedex 3

Téléphone : 01 64 76 27 80

E-mail : ctles@ctles.fr

Adresse du site web : <http://www.ctles.fr/>

Type d'acheteur public : Etablissement public national à caractère administratif

Personne responsable du marché : Monsieur le directeur du Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur, Guillaume Niziers.

## 2. Objet et étendue de la consultation

Le présent Marché en Procédure Adaptée est organisé en application notamment de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

Cet appel d'offres a fait l'objet d'un envoi au BOAMP le 10 septembre 2025.

### **2.1 Forme du marché**

La prestation est composée par un seul lot.

La consultation aboutira à un accord-cadre mono-attributaire, selon les dispositions de l'article L2125-1 du Code de la commande publique.

La mise en œuvre des services par le titulaire est déclenchée par l'émission de bons de commandes.

Le présent marché comprend un montant minimal et un montant maximal en valeur, pour la totalité du marché, fixés à :

Montant minimum : 30 000 euros HT

Montant maximum : 120 000 euros HT

### **2.2 Objet de la consultation**

Le présent appel d'offres concerne un marché de services qui porte sur le conditionnement et le transfert de documents depuis plusieurs bibliothèques situées à Paris et en région parisienne jusqu'au Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur.

Les prestations à réaliser et les conditions de leur réalisation sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du présent appel d'offres.

CTLes - Marché de transfert de documents 2026-2027

RC

## 2.3 Durée du marché

Le marché sera conclu pour la période allant 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027 (2 années). Il ne pourra être prolongé que pour une durée maximale de 6 mois dans le cadre d'un avenant.

## 2.4 Nomenclature communautaire

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Code CPV	Intitulé
60100000-9	Service de transport routier

## 2.5 Prestations similaires

En application de l'article R2122-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur pourra recourir à la procédure négociée en vue de la passation de marchés pour la réalisation de prestations similaires avec le même titulaire que le marché faisant l'objet de la présente consultation. Ces nouveaux marchés devront être conclus dans les 3 ans à compter de la notification du marché initial, pour un montant total qui ne devra pas excéder 30 000 € HT.

## 3. Conditions de la consultation

### 3.1 Conditions de participation des concurrents

La présente consultation s'adresse à toute entreprise ou groupement d'entreprises.

### 3.2 Forme juridique en cas de groupement d'opérateurs économiques

Conformément au Code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent candidater qu'ils soient conjoints ou solidaires.

En cas de candidature d'un groupement d'entreprises sous la forme d'un groupement conjoint, il sera imposé à compter de l'attribution du marché que le mandataire soit solidaire.

### 3.3 Variantes

Les concurrents peuvent présenter, conformément à l'article R2151-8 du Code de la commande publique, en complément de leur offre de base, des offres comportant des variantes dérogeant aux spécifications techniques prévues au dossier de consultation. Ces variantes devront permettre une qualité de prestation conforme aux spécifications du cahier des clauses techniques particulières. Le candidat devra apporter les preuves de cette conformité dans son offre.

Aucune modification se rapportant aux délais d'exécution des prestations ne sera acceptée.

### 3.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 3.5 Mode de règlement du marché

Le paiement des prestations, objet du présent marché, interviendra dans les conditions prévues par les règles de la comptabilité publique et par celles définies dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du présent appel d'offres.

## 4. Déroulement de la procédure

La procédure se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : **10 septembre 2025** ;
- Dates prévisionnelles des visites de bibliothèques : **14, 15 et 16 octobre 2025** ;
- Date limite de réception des offres : **lundi 10 novembre 2025 à 12h (midi)** ;
- Information des candidats non retenus : **fin novembre 2025** ;
- Notification du marché : **décembre 2025**.

## 5. Remise des offres

### 5.1 Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger sur l'espace de dématérialisation du CTLes sur la plate-forme Place à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2376099&orgAcronyme=f2h>

Le dossier de consultation des entreprises du présent marché est constitué par :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- Le bordereau de prix unitaires (BPU) à compléter ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Le cadre de réponse à compléter.

### 5.2 Organisation des visites

#### *5.2.1 Visites des sites d'exécution des prestations*

Les visites des bibliothèques inscrites au calendrier prévisionnel seront organisées les **14, 15 et 16 octobre 2025**. Les candidats devront **impérativement confirmer leur présence** à ces visites à l'adresse mail suivante : [transfert@ctles.fr](mailto:transfert@ctles.fr) au plus tard le 3 octobre 2025.

Ces visites ont pour but de permettre aux candidats d'appréhender les conditions de travail pour chaque transfert, afin de leur permettre d'élaborer leur offre technique et financière. Ces visites sont très fortement conseillées pour l'ensemble des candidats, et la connaissance de l'ensemble des sites sera appréciée dans l'évaluation de l'offre des candidats.

L'établissement public se réserve le droit de n'organiser de visites que pour certaines des bibliothèques concernées par le marché ou d'annuler les visites si les circonstances ne permettent pas leur tenue. Des informations techniques complémentaires sur les lieux de départ et d'arrivée seront dans ce cas fournies aux candidats. Ces informations ainsi que les éventuels changements dans le calendrier de visites seront transmis aux candidats enregistrés ayant retirés le dossier de la consultation sur la plateforme Place. **Dans ce but, il est recommandé aux entreprises de s'assurer que les personnes concernées par le marché bénéficient d'une inscription sur la plateforme Place.**

#### *5.2.2 Calendrier des visites*

CTLes - Marché de transfert de documents 2026-2027

RC

Le calendrier **prévisionnel** des visites est le suivant (des modifications pourront y être apportées jusqu'au 3 octobre 2025) :

<b>PLANNING DE VISITE DES CANDIDATS</b>			
<i>Durée de chaque visite : 30 minutes</i>			
	<i>Horaire</i>	<i>Bibliothèque</i>	<i>Adresse postale</i>
<b>Mardi 14 octobre</b>	09h30	Théâtrethèque Gaston Baty	8 avenue de Saint-Mandé 75012
	10h45	ENC	12 rue des Petits-Champs 75002
	11h20	INHA	58 rue de Richelieu 75002
	13h45	Sorbonne université - Georges Ascoli	1, rue Victor Cousin 75005
	14h25	BIS	50, rue Saint-Jacques 75005
	15h05	BIS Géographie	191 rue Saint-Jacques 75005
	15h45	BIU Cujas	2, rue Cujas 75005
	<b>Mercredi 15 octobre</b>	10h00	Campus Condorcet
11h15		La Contemporaine	2, allée de l'Université 92000 Nanterre
14h00		Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	45 bd Vauban 78280 Guyancourt
15h30		CTLes	14 avenue Gutenberg 77600 Bussy-Saint-Georges
<b>Jeudi 16 octobre</b>		09h30	Université Paris Cité - BIUS médecine
	10h15	Institut de France	23, quai Conti 75006
	11h15	Sciences Po (FNSP)	13 rue de l'Université 75006
	13h30	Sorbonne Université (MIR + GEOS)	4 place Jussieu 75005

### 5.3 Modalités de présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des soumissionnaires seront entièrement rédigées en langue française et elles seront exprimées en euros. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Chaque soumissionnaire aura à produire un dossier complet comprenant les pièces citées ci-dessous.

Tout manquement ou erreur constatés dans le contenu et la présentation des offres entraînera l'élimination du soumissionnaire (non-respect de la date et de l'heure limite visées dans le présent avis, non-respect des modalités de transmission des offres décrites ci-après, dossiers incomplets, cadre de réponse non rempli...).

#### *5.3.1 Contenu des candidatures*

Conformément à l'article R2143-3 du Code de la commande publique, les candidats fourniront à l'appui de leur candidature une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.

Concernant les informations assurant leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, leur capacité économique et financière et leurs capacités techniques et professionnelles, les candidats fourniront dans leur candidature les informations suivantes :

- Chiffre d'affaires des trois derniers exercices, et la part de ce chiffre d'affaires concernant les services objet du marché ;
- Références d'exécution de prestations similaires. Les soumissionnaires citeront trois prestations réalisées dans les trois dernières années ;
- Effectif de l'entreprise.

Conformément à l'article R2143-8 du Code de la commande publique, le candidat produit, le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Il est à noter que conformément au Code de la commande publique, si les documents de preuve et justificatifs ne sont pas exigés dans le dossier de candidature, ils devront être fournis par le soumissionnaire pressenti avant la signature du marché, s'ils ne l'ont pas été dans le dossier de candidature, et notamment :

- Les preuves d'une assurance pour risques professionnels ;
- Tout document ou renseignement demandé dans les formulaires DC1 et DC2.

#### *5.3.2 Présentation des candidatures*

Les candidats peuvent présenter leur candidature :

- Soit sous la forme d'un DUME ;
- Soit en utilisant les formulaires de candidatures DC1, DC2 et DC4. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Le candidat fournira également les déclarations et attestations visées aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code la commande publique.

#### *5.3.3 Contenu et présentation des offres*

L'offre du candidat devra comprendre :

- Le cadre de réponse dûment complété ainsi que les justificatifs et documents qui y sont demandés ;
- Le bordereau de prix unitaires dûment complété.

- Le cas échéant, chaque variante proposée par le candidat devra comprendre les mêmes documents que l'offre initiale (cadre de réponse et bordereaux de prix complétés).

**Le renseignement complet du cadre de réponse est obligatoire pour que l'offre soit jugée recevable. Seuls le cadre de réponse complété, ainsi que le bordereau de prix unitaires complétés, seront étudiés pour juger de la valeur de l'offre.** Les seuls documents annexes autorisés sont ceux demandés dans le cadre de réponse et identifiés comme tels. Les plaquettes publicitaires et documents assimilés ne seront pas pris en compte.

### 5.3.4 Présentation des variantes

Le cas échéant, chaque variante proposée par le candidat devra comprendre les mêmes documents que l'offre initiale, c'est-à-dire cadre de réponse et le bordereau de prix complétés.

Le candidat devra identifier dans chaque cadre de réponse et dans chaque BPU, à la question prévue à cet effet, s'il s'agit de son offre initiale ou d'une variante.

## 5.4 Date de limite de réception des offres

Les offres devront être remises **au plus tard le 10 novembre 2025 à 12h (midi)**.

Toutes les offres reçues hors de ce délai seront jugées non recevables.

## 5.5 Mode d'envoi des offres

Seule la transmission des offres par voie électronique sera possible. Aucune offre sur support papier ne sera acceptée.

La transmission par voie électronique, des plis de candidature et d'offre, s'opère par la plateforme des achats de l'Etat, Place<sup>1</sup>. Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

- Formats de fichiers informatiques :

Le candidat doit veiller à l'interopérabilité des formats informatiques qu'il choisit. Il est recommandé d'utiliser des formats largement répandus ou explicitement référencés dans le Référentiel Général d'Interopérabilité publié par l'État sur <http://references.modernisation.gouv.fr>, suite à l'arrêté du 9 novembre 2009 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité.

- Classement des fichiers

Les documents de candidatures et d'offres doivent être présentés dans des fichiers distincts et clairement nommés.

- Copie de sauvegarde

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde au format papier ou physique électronique de leurs offres.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis pour être prise en compte.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention "COPIE DE SAUVEGARDE" et être transmise à l'adresse suivante :

---

<sup>1</sup> <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur  
14, avenue Gutenberg  
Bussy-Saint-Georges  
CS 30093  
77607 Marne-la-Vallée Cedex 3

Les copies de sauvegarde ne sont ouvertes que dans le cas où les candidatures et les offres transmises par voie électronique renferment un "programme informatique malveillant", détecté par le pouvoir adjudicateur.

- Présence de « programme informatique malveillant »

Les candidatures et les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté, donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde dans les conditions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Dans le cas où aucune copie de sauvegarde n'est envoyée ou que celle-ci est elle-même "infectée", les documents infectés sont considérés comme n'ayant jamais été reçus.

## 6. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront faire parvenir leurs questions au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres par l'intermédiaire de la plate-forme de dématérialisation Place.

Les réponses seront adressées **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire de la plate-forme de dématérialisation, à toutes les entreprises participant à l'appel d'offres. Dans ce but, il est recommandé aux entreprises de s'assurer que les personnes concernées par le marché bénéficient d'une inscription sur la plate-forme Place.

Il ne sera répondu à aucune question par courrier électronique, courrier postal ou téléphone.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard **10 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Toute modification des pièces du marché sera également communiquée via la plate-forme Place aux candidats enregistrés.

## 7. Jugement des candidatures et des offres

La sélection des candidatures se fait en application du Code de la commande publique.

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2151-12 du Code de la commande publique.

Ces conditions prévoient notamment :

- L'examen de la conformité des réponses aux documents de la consultation ;
- La prise en compte des critères de jugement énumérés ci-après.

Les critères de jugement des offres permettant de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, sont pondérés comme suit :

- Coût des prestations 30 % ;
- Valeur technique de l'offre 70 %.

Pour l'appréciation des offres, **seuls seront étudiés le cadre de réponse ainsi que le bulletin des prix unitaires dûment remplis par le candidat**. Les éventuels documents annexés ne seront pris en compte que s'ils constituent des justificatifs ou documents expressément demandés dans le cadre de réponse. En aucun cas, une plaquette publicitaire ou un mémoire technique ne peuvent se substituer au cadre de réponse et à ses annexes. Les plaquettes publicitaires, qui pourraient être fournies par le candidat, ne seront pas examinées.

L'offre ayant obtenu la meilleure note compte tenu des critères cités et de leur pondération sera donc retenue.

### 7.1 Coût des prestations

Le coût de la prestation sera calculé à l'aide d'un détail quantitatif estimatif (DQE) tenant compte du montant global pour les tâches programmées au calendrier prévisionnel communiqué dans le CCTP (articles 4.1 et 7.3 du CCTP) et du montant pour 250 mètres linéaires non programmés au tarif « Autres bibliothèques ».

Le coût des prestations est noté sur 30 points comme suit :

Note du candidat = (Prix de l'offre la mieux disante / Prix de l'offre du candidat) x 30

### 7.2 Valeur technique

La valeur technique est notée sur 70 points en appréciant la qualité de la réponse du soumissionnaire en fonction des sous-critères suivants, indiqués par ordre décroissant d'importance :

- Organisation et méthodologie des transferts (30 points) ;
- Moyens matériels (28 points) ;
- Organisation de l'entreprise (12 points).

## 8. Recours

En cas de litige, tant sur la procédure d'appel d'offres que pour l'exécution du marché, le droit français est le seul applicable et les tribunaux français sont les seuls compétents.

L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Melun :

Tribunal Administratif de Melun

43 Rue du Général De Gaulle

Case Postale 8630

77008 MELUN CEDEX

Tél: 01 60 56 66 30

Fax: 01 60 56 66 10

URL : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

Les renseignements concernant l'introduction de recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Melun (à la même adresse).